Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 12

Vorwort: À nos lecteurs

Autor: Tanner, P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XVe ANNÉE N° 12. DECEMBRE 1886

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg: ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur à Fribourg.

SOMMAIRE. — *A nos lecteurs. — Instruction civique. — Tableaux synoptiques d'histoire suisse (suite). — Sujets de composition et de calcul donnés aux examens des recrues. — Bibliographies. — Correspondance.*

A NOS LECTEURS

Avec ce dernier numéro de l'année 1886, nous avons d'importantes communications à faire à nos abonnés. Ensuite d'une entente entre le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation et le Comité-directeur de l'Exposition scolaire permanente de Fribourg, l'organe de cette Exposition sera fusionné le 1er janvier avec le *Bulletin pédagogique* qui, à l'avenir, aura 24 pages au lieu de 16, et qui, à son titre de *Bulletin pédagogique,* joindra celui de *Moniteur,* organe de l'Exposition permanente. »

Le prix d'abonnement du *Bulletin* sera porté à 3 fr. L'on doit remarquer qu'auparavant le *Moniteur* revenait à 1 fr. 50, et à 2 fr. 50 le *Bulletin pédagogique.*

Nous sommes heureux d'annoncer en même temps, que M. Horner, l'un des promoteurs de la Société fribourgeoise d'éducation, le fondateur de notre organe, le président du Comité directeur de l'Exposition scolaire permanente, sera chargé de nouveau du *Bulletin pédagogique* qu'il a rédigé avec tant de distinction pendant onze ans.

Nos nombreuses occupations ne nous permettaient malheureusement pas, pendant ces quatre dernières années, de vouer, à notre revue pédagogique, tous les soins que nous aurions désiré lui consacrer; aussi avons-nous plusieurs fois prié M. Horner de reprendre la direction de son œuvre; aujourd'hui seulement il peut répondre à nos vœux.

Est-il besoin de dire que nul n'est mieux qualifié que M. Horner pour rédiger notre organe et celui de l'Exposition permanente réunis ? Au reste, il s'est acquis un nom justement mérité dans la pédagogie en Suisse et à l'étranger; il a composé, d'après la méthode analytico-synthétique de lecture bien connue en Allemagne, un syllabaire adopté dans plusieurs cantons; nous lui

devons un excellent livre de lecture à l'usage du cours inférieur ; ce qui surtout lui vaut la reconnaissance du corps enseignant, c'est son *Guide pratique* de l'instituteur, fruit de son expérience et de ses persévérantes études.

En abandonnant la direction du *Bulletin pédagogique,* nous nous nous faisons un devoir de remercier Messieurs les membres du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation de la confiance qu'ils nous ont témoignée, nos abonnés de leur fidélité et nos collaborateurs de leur bienveillant et dévoué concours.

P. TANNER.

INSTRUCTION CIVIQUE

L'UNITÉ DE CONSCIENCE

Quels sont les devoirs du citoyen envers la paroisse et quelle est l'influence de la vie paroissiale sur la vie publique? Voilà certainement une question d'actualité dont on chercherait en vain la réponse dans la plupart des manuels d'enseignement civique. Et cependant elle a bien son importance, car beaucoup de citoyens pensent qu'on peut être chrétien dans sa vie privée, mais la vie publique, disent-ils, n'a rien à démêler avec les questions de foi et de doctrine, car la religion et la politique sont deux choses essentiellement différentes et doivent toujours demeurer étrangères l'une à l'autre. Il vaut la peine d'examiner cette prétention dans ses rapports avec la paroisse et la vie paroissiale, qui concernent tout à la fois nos intérêts civils et nos intérêts religieux.

Si la commune politique a été instituée par le pouvoir civil pour régler et protéger les intérêts terrestres d'un groupe d'hommes considérés comme citoyens, la *paroisse* est la commune spirituelle, instituée par l'Eglise, pour s'occuper des intérêts éternels de ces mêmes hommes considérés comme chrétiens. Elle est bien plus véritablement *commune* puisqu'elle unit les âmes entr'elles en les réunissant à Dieu. La société spirituelle doit être en pays chrétien la base et le couronnement de la société temporelle. De même que l'Eglise est la mère de la civilisation, la paroisse est la mère, l'âme du village. Le clocher, c'est la patrie, le centre de la communauté. L'esprit public doit s'inspirer du sentiment religieux, et l'esprit de clocher, quoi qu'on en dise, est la base de l'amour de la patrie.

La *vie paroissiale* n'est pas autre chose que la vie chrétienne dans son expression liturgique, pratiquée sur ce point du globe, dans cette circonscription géographique de l'Eglise, du diocèse et du décanat, qui s'appelle *notre paroisse,* auprès de nos parents et de nos concitoyens.